

Procès-Verbal de réunion Conseil Syndical du mardi 28 juillet 2020

Date de convocation : 21/07/2020	L'an deux mil vingt, le mardi 28 juillet, le Syndicat de la Vallée du Haut
Lieu de la réunion : 1 place du	Giffre, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire.
Champs de la Poste 74440 Verchaix.	Titulaires présents : BARBIER Alain, BOUVET Jérémie, CARLES
Nombre de membres en exercice : 8	Christine, JUBEAU Christelle, MONET Valérie, MORIO Daniel,
Nombre de membres présents : 7	ROUILLER-MARTIN Pascal.
Nombre de votes exprimés : 8	Pouvoir de GIRAT Martin à BOUVET Jérémie
	Secrétaire : BOUVET Jérémie

Monsieur le Président demande à l'assemblée si des remarques sont à apporter concernant le dernier compte-rendu de réunion. Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de la réunion du 15 juin 2020 est approuvé à l'unanimité.

1. VOTE DES TARIFS NORDIQUES 2020/2021

- **TARIFS REDEVANCE D'ACCES AUX PISTES DE SKI DE FOND ET AUX INSTALLATIONS COLLECTIVES DESTINEES A FAVORISER LA PRATIQUE DU SKI DE FOND**

Monsieur le Président rappelle que la redevance d'accès aux pistes de ski de fond balisées et régulièrement entretenues ainsi qu'aux installations collectives destinées à favoriser la pratique du ski de fond sur le territoire des communes ayant donné compétence au syndicat intercommunal pour la création et la gestion des pistes de ski de fond a été instituée par délibération du conseil syndical du 6 août 1991 (conformément aux articles 81 et 83 de la loi montagne du 9 janvier 1985 repris par l'article L 5211-25 du CGCT).

Il rappelle également la convention signée avec l'Association Départementale Haute-Savoie Nordic agréée par le Conseil Départemental en application des articles L342-27, L342-28, L342-29 du code du tourisme et chargée d'harmoniser les modalités de perception de la redevance.

Monsieur le Président propose au conseil d'approuver les montants des différents titres d'accès aux pistes de ski de fond et aux installations collectives destinées à la pratique du ski de fond, fixés comme suit pour la saison 2020/2021. (pas de modification par rapport à la saison précédente).

	adultes	jeunes (6-16 ans)	
Forfait Séance	8,60 €	4,30 €	<i>Valable une journée sur le site du Haut Giffre</i>
Forfait séance - Tarif réduit	6,60 €	3,30 €	<i>Valable une journée sur le site du Haut Giffre. Ce titre est vendu lorsque l'ouverture des pistes est réduite (10 km ou moins)</i>
Forfait séance vendu sur pistes	10 €	5€	<i>Valable une journée sur le site du Haut Giffre. Ce titre est vendu par les contrôleurs aux personnes ne s'étant pas acquittées d'un titre avant l'accès aux pistes</i>
Forfait séance - Demi-tarif	4,30 €		<i>Valable une journée sur le site du Haut Giffre. Ce titre est vendu aux détenteurs d'un forfait de Romandie ski de fond ou du Val d'Aoste, ainsi qu'aux personnes en situation de handicap</i>
Journée scolaire		3,30 €	<i>Valable une journée sur le site du Haut Giffre dans le cadre d'une séance scolaire</i>
Forfait semaine	36 €	18 €	<i>Valable une semaine sur le site du Haut Giffre</i>
Nordic Pass Haut-Giffre	65 €	29 €	<i>Valable une saison sur le site du Haut Giffre</i>
Pass haut-Giffre – tarif	60 €	25 €	<i>Valable une saison sur le site du Haut Giffre – tarif appliqué pour les forfaits</i>

prévente			<i>achetés en ligne du 01/10/2020 au 15/11/2020</i>
Nordic Pass 74	122 €	42 €	<i>Valable une saison sur les sites membres de Haute-Savoie Nordic</i>
Pass 74 – tarif prévente	99 €	35 €	<i>Valable une saison sur les sites membres de Haute-Savoie Nordic– tarif appliqué pour les forfaits achetés en ligne du 01/10/2020 au 15/11/2020</i>
Nordic Pass Alpes du Nord	155 €	48 €	<i>Valable une saison sur les sites des départements de la Drôme, de l'Isère, de la Savoie et de la Haute-Savoie</i>
Pass Alpes du Nord – tarif prévente	140 €	43 €	<i>Valable une saison sur les sites des départements de la Drôme, de l'Isère, de la Savoie et de la Haute-Savoie – tarif appliqué pour les forfaits achetés en ligne du 01/10/2020 au 15/11/2020</i>
Nordique Pass France	210 €	70 €	<i>Valable une saison sur les sites membres de Nordique France</i>
Pass France – tarif prévente	180 €	60 €	<i>Valable une saison sur les sites membres de Nordique France – tarif appliqué pour les forfaits achetés en ligne du 01/10/2020 au 15/11/2020</i>
Prix du support RFID	1 €	1 €	<i>Support réutilisable</i>
Frais d'expédition des forfaits	3 €		
Pochette plastique	0,50 €		

Monsieur le Président rappelle que :

- dans le temps scolaire, la gratuité est accordée pour les écoles implantées sur le territoire de la collectivité gestionnaire du site,
- l'accès aux pistes est gratuit pour les enfants de moins de 6 ans,
- sur le site du Haut-Giffre, l'accès aux pistes est gratuit à partir de 75 ans.

Dispositions particulières relatives aux groupes

Lorsqu'un groupe d'au moins 10 personnes est constitué, un tarif préférentiel pourra être accordé :

- 1 gratuité pour 10 personnes
- gratuités des accompagnants dans la limite de 1 pour 10 adultes ou 2 pour 10 enfants

Dispositions particulières pour la vente des Nordic Pass saison

Lors de l'achat sur le site, par une même famille, de 3 Nordic Pass saison départementaux, régionaux ou nationaux en un seul achat et comprenant au moins 1 adulte, les 4^{ème}, 5^{ème}... Nordic Pass jeunes départementaux Haute-Savoie sont offerts, dans le but de promouvoir une pratique familiale du ski de fond.

Dispositions particulières relatives au « Nordic pass 74 »

L'achat d'un Nordic Pass 74 donne droit à une réduction de 50% sur un forfait séance acheté en Suisse Romande et dans le Val d'Aoste.

De même, les forfaits saison « Suisse Romande » et « Val d'Aoste » donnent droit à une remise de 50% sur les forfaits « séance » des sites nordiques de Haute-Savoie.

Dispositions particulières relatives au « Nordic pass Alpes du Nord »

Conformément aux décisions prises par la Fédération Régionale Rhône-Alpes Nordique, les sites agréés par l'association départementale Haute-Savoie Nordic pourront proposer à la vente les Nordic Pass Alpes du Nord adultes et jeunes selon les modalités de vente et de gestion suivantes :

Cotisation à la Fédération Régionale

La fédération prélève chaque année un pourcentage du prix de vente, dont le montant est décidé lors de son assemblée générale, à l'issue de la saison.

Lors de la présentation sur le site d'une carte « Pass Région » (anciennement « carte M'ra », remise gratuitement par la Région aux jeunes âgés de **16 à 25 ans**), le détenteur de cette carte se verra proposé un Nordic Pass Alpes du Nord au tarif de 48 € (tarif jeune) au lieu du tarif adulte.

Le Nordic Pass Alpes du Nord est valable sur l'ensemble des sites des départements de la Drôme, de l'Isère, de la Savoie et de la Haute-Savoie.

Dispositions particulières relatives au « Nordic pass hebdo »

La carte hebdomadaire « nordic pass hebdo », qui n'est pas réciprocaire dans le département (sauf accords particuliers), donne la possibilité de skier une journée sur un autre site du département pendant la semaine de validité.

Dispositions particulières pour la vente des Nordic Pass saison aux Comités d'entreprise

Conformément aux décisions de l'Assemblée Générale, la vente des cartes annuelles réciprocaires aux groupes constitués (CE, Associations, MJC, clubs, etc...) demandeurs de plus de 15 titres est confiée à l'association départementale. Celle-ci en ristournera une partie à chacun des sites, en fonction des modalités fixées par l'assemblée générale de Haute-Savoie Nordic du 6 juin 2013 à Chamonix-Mont-Blanc, tenant compte des journées skieurs et des chiffres d'affaires des deux dernières saisons.

Après en avoir délibéré, le conseil Syndical, à l'unanimité,

- *APPROUVE les montants et les modalités de perception et de reversement de la redevance d'accès aux pistes de ski de fond et aux installations collectives destinées à favoriser la pratique du ski de fond pour la saison d'hiver 2020/2021,*
- *VALIDE le principe d'organisation de la vente en ligne, notamment la mise en place d'un tarif de prévente applicable pour les ventes des Nordic Pass site, départementaux, régionaux et nationaux pendant la période du 01/10/2020 au 15/11/2020,*
- *AUTORISE le Président à signer tout document relatif à cet effet.*

- **AUTRES TARIFS NORDIQUES**

Concernant la location de matériel nordique et la vente de topos "raquette", Monsieur le Président propose d'adopter les tarifs suivant :

Topo raquette	Tarifs pour 2020/2021
Prix aux OT et librairie-presse	4.50 €
Prix public	6.00 €
Locations	
skis enfant demi-journée	5.00 €
skis enfant journée	6.00 €
skis classiques adulte demi-journée	8.00 €
skis classiques adulte journée	10.00 €
skating adulte demi-journée	12.00 €
skating adulte journée	16.00 €
raquettes enfant demi-journée	4.00 €
raquettes enfant journée	5.00 €
raquettes adulte demi-journée	5.00 €
raquettes adulte journée	6.00 €
luge	5.00 €
divers	2.00 €

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- *Valide les tarifs des topos raquette et des locations de matériels ci-dessus exposés*

2. CONVENTION DE VENTE EN LIGNE A INTERVENIR AVEC L'ASSOCIATION HAUTE-SAVOIE-NORDIC

Monsieur le Président donne lecture de la convention à intervenir avec l'association Haute-Savoie Nordic stipulant les modalités de gestion de cette vente externalisée pour la saison 2020/2021.

L'association Haute-Savoie Nordic a pour mission de collecter le montant de la redevance issue de la vente en ligne et de la redistribuer à ses adhérents, selon des modalités fixées par la convention.

Les montants des frais bancaires dont les adhérents devront s'acquitter sont de :

- transaction : 0,20 € par commande
- commission : 2% HT par commande.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **APPROUVE** cette convention à intervenir entre le SIVHG et l'association Haute-Savoie-Nordic
- **AUTORISE** le Président à signer ladite convention.

3. QUESTIONS DIVERSES

- **PARKING DE JOUX PLANE**

Les représentants des communes de Samoëns et Morillon s'interrogent sur les capacités d'accueil du parking de Joux Plane pendant la période hivernale.

La forte affluence pendant la période de Noël dernier, a causé quelques désagréments aux usagers et perturbé le service navette.

M Gain ajoute que le stationnement sur la route étroite de Joux Plane a posé, certains jours, des problèmes d'accès au site pour des véhicules de secours.

Il est évoqué l'amélioration de l'aire de stationnement et de son déneigement.

M Rouiller-Martin dit que le SIMG étudie un renforcement des navettes desservant le site de Joux Plane et une éventuelle interdiction d'accès au site pour les voitures.

- **SERVICE SENTIERS**

M Morio, concernant le balisage, informe l'assemblée d'un retour de l'OT de Morillon : celui-ci déplore des sentiers mal entretenus et non balisés sur la commune de Morillon.

M le Directeur n'est pas informé de cette problématique, par ailleurs les sentiers de Morillon sont régulièrement entretenus et le balisage adapté. Il ajoute que lors du comité station de Morillon en date du 20 juillet dernier, ni l'OT, ni la mairie de Morillon, ni aucun autre des partenaires présents n'a mentionné un dysfonctionnement de cette nature sur la commune.

A toute fin utile, M le Directeur informe l'assemblée que la compétence sentiers n'appartient pas au SIVHG, mais à la CCMG.

Monsieur le Président informe l'assemblée que la charge de travail de l'équipe "sentiers" est très importante, puisque le territoire dont il a la charge s'étend du col de Sageroux, Sommet du Buet, jusqu'aux confins de la commune de Mieussy. Il recommande aux différentes communes de joindre le directeur par mail ou par téléphone pour lui faire part d'éventuelles problématiques. En ce qui concerne la commune de Sixt Fer à Cheval, Monsieur le Président rapporte l'expérience liée aux urgences du Pas du Boret et de la passerelle des Tines en juillet. Cette dernière est très satisfaite de la réactivité et des solutions mises en place par l'équipe "sentiers".

La séance est levée à 19h45

Le Président, Alain BARBIER

